

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Étaient présents : Denis BENOIT, Maire, Magalie VIEUX-MELCHIOR, Fabien SYLVAIN, Véronique DJEFFAL, Marie-Jo PIEYRE, René DESCOURS, Valérie BLONDEAU, Laurent JEGOU, Sandrine CHAVAROT, Loïc FAURE-GEORS, Monique GIRARD et Michel GRARE.

Absents excusés : Pierre TERRAIL, Philippe HUYGHE et Sylvie FAURE.

Absents : Chantal GARNIER, Laurent FAURE et Vincent CHAZALETTE.

Pouvoirs : de Pierre TERRAIL à Véronique DJEFFAL, de Philippe HUYGHE à Michel GRARE et de Sylvie FAURE à Monique GIRARD.

Secrétaire de séance : Denis BENOIT.

Infos diverses :

- Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 le mardi 3 juillet.
- Conseil communautaire de la CCCPS reporté au jeudi 19 juillet à 19H.

Il est passé à l'examen de l'ordre du jour.

1- Finances

L'adjointe aux finances présente ce point de l'ordre du jour.

Compte gestion commune

Suite à l'intégration des soldes de 2016 du budget assainissement, le résultat d'exécution du budget 2017 général se présente comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE 2017					
	résultat à la clôture de l'exercice précédent	part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice 2017	transfert budget assainissement	résultat à la clôture de l'exercice 2017
investissement	-366 399,47		-45 332,77	-71 865,90	-483 598,14
Fonctionnement	935 576,13	366 399,47	415 371,63	139 539,77	1 124 088,06
TOTAL	569 176,66	366 399,47	370 038,86		640 489,92

Le compte de gestion 2017 de la commune est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion assainissement.

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT					
	résultat à la clôture de l'exercice précédent	part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice 2017	Transfert par opération d'ordre	résultat à la clôture de l'exercice 2017
investissement	-71 865,90			-71 865,90	0,00
Fonctionnement	139 539,77			139 539,77	0,00
TOTAL	67 673,87	0,00	0,00	67673,87	0,00

Le compte de gestion 2017 du budget annexe assainissement est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion photovoltaïque

Le résultat de l'exécution du budget photovoltaïque de 2017 se présente comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE DE 2017				
	résultat à la clôture de l'exercice précédent	part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice 2017	résultat à la clôture de l'exercice 2017
investissement	-37 150,13		-30 917,39	-68 067,52
Fonctionnement			3 694,95	3 694,95
TOTAL	-37 150,13	0,00	-27 222,44	-64 372,57

Le compte de gestion 2017 du SPIC photovoltaïque est adopté à l'unanimité.

 **Affectation du résultat 2017**

Compte tenu de l'intégration des résultats de 2016 du budget annexe assainissement, la délibération du 5 mars 2018 décidant d'affecter au compte 1068 la somme de 411.732,24 € au compte 1068 de la section d'investissement pour combler le déficit d'investissement cumulé, s'avère désormais inexacte.

Une nouvelle délibération doit donc être prise décidant d'affecter en recettes d'investissement 483.598,14 € au compte 1068.

Cette nouvelle délibération nécessite une décision budgétaire modificative formulée comme suit :

- Article 7551 excédent des budgets annexes + 71.865,90
- Article 001 déficit d'investissement 2017 + 71.865,90
- Article 002 excédent de fonctionnement reporté - 71.865,90
- Article 1068 excédents de fonctionnement capitalisé + 71.865,90

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative N° 2 tel que présentée ci-dessus, permettant de modifier l'affectation du résultat pour le porter à 483.598,14 €.

Approbation de divers avenants aux marchés de travaux de l'espace Gaston Buis.

La réception des travaux de l'espace Gaston Buis étant engagée, il est nécessaire de procéder à la validation de tous les avenants proposés pour ne pas freiner la procédure en cours.

Il est présenté les avenants suivants :

Entreprise Royans Charpente– lot n°3 – Ossature Bois

Avenant n°1 au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par OS le 10 mars 2017 pour un montant de 103 619,47 €HT (soit 124 343,36 € TTC).

Le surcoût total des travaux s'élève à 5 397,50 € HT, soit 6 477 € TTC, soit 5,2 % d'augmentation et porte sur les éléments suivants :

- Reprise de zinguerie pignon Ouest devant être conservée + reprise sur existant.

Cet avenant n'a plus lieu d'être, compte tenu de la négociation qui est intervenue depuis entre le maire et le chef de l'entreprise, constatant les pénalités de retard qui devraient être supportées par l'entreprise pour les 120 jours de retard du chantier.

Elles ont été calculées pour 12.434 €, soit 1/1000^{ème} du montant du marché par jour de retard.

Il est estimé que 75% des pénalités sont imputables à Royans Charpente et 25% à l'APAVE qui s'est montrée particulièrement exigeant et pointilleux.

Les jardinières prévues dans le cadre des aménagements extérieurs, d'un coût de 3.931 € HT ne seront donc pas facturées.

Entreprise Sobrabo – lot n°4 – Etanchéité

Avenant n°1 au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par OS le 10 mars 2017 pour un montant de 51 979,43 €HT (soit 62 375,32 € TTC).

Le surcoût total des travaux s'élève à 3 444 € HT, soit 4 132,80 € TTC, soit 6,6 % d'augmentation et porte sur les éléments suivants :

- Exutoire de fumée ajouté (prescription du contrôleur technique)
- Crochet d'ancrage sur toit suite à la suppression des gardes corps sur toiture végétalisée.

Entreprise CMEPP – lot n°7 – Cloisons

Avenant N° 2 présenté au conseil municipal du 5 mars 2018 annulé

Il constatait un surcoût total de travaux s'élevant à 4 366,06 € HT, soit 5 239,27 € TTC, soit 12,7 % d'augmentation et portant sur les éléments suivants :

- Eléments de doublage complémentaires non prévus au cahier des charges initial et pose de portes dans les cloisons, indispensables au déroulement du chantier.

et remplacé par l'avenant N° 2 rectificatif suivant :

Avenant n°2 rectificatif au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par OS le 10 mars 2017 pour un montant de 34 225,44 € €HT (soit 41 070,53 € TTC).

Le surcoût total des travaux s'élève à 1 175,53 € HT, soit 1 410,64 € TTC, soit 3,4 % d'augmentation et porte sur les éléments suivants :

- Isolation thermique façade Ouest suite à la suppression de l'isolation thermique
- Suppression plafond local centrale d'air
- Suppression cloison enfance famille
- Embrasure des fenêtres au R+1

Cette entreprise qui n'a pas donné entière satisfaction, avait soumis une offre au prix anormalement bas sur une partie du chantier.

Elle a fait preuve de mauvaise volonté dans son exécution, ce qui a contraint la collectivité à soustraire du marché les travaux qu'elle refusait d'accomplir pour les confier à une autre entreprise.

Entreprise Ganon – lot n°10 – Sols Collés

Avenant n°1 au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par OS le 10 mars 2017 pour un montant de 23 887 € €HT (soit 28 664,40 € TTC).

Le surcoût total des travaux s'élève à 3 103,13 € HT, soit 3 723,76 € TTC, soit 13 % d'augmentation et porte sur les éléments suivants :

- Adjonction d'une sous-couche en dallage demandée par le bureau de contrôle

Lors de la pose du lino, il a été constaté par le contrôleur technique que la dalle n'était pas protégée contre l'humidité. Il a donc été posé quand cela était nécessaire un film de résine à 15 € le m².

Entreprise Contact Electricité – lot n°13 – Electricité

Avenant n°1 au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par OS le 10 mars 2017 pour un montant de 43 296,15 € €HT (soit 51 955,38 € TTC).

Le surcoût total des travaux s'élève à 634,92 € HT, soit 761,90 € TTC, soit 1,5 % d'augmentation et porte sur les éléments suivants :

- Alimentation de l'écran d'affichage ne temps réel, de la production d'électricité photovoltaïque dans le hall d'accueil.

Il a été observé un acte de vandalisme sur le câble qui relie le panneau à l'onduleur. Un court-circuit a été évité. L'entreprise Hélioscop qui avait posé les panneaux s'est montrée très conciliante.

Entreprise Sallée – lot n°15 – Génie Climatique

Avenant n°1 au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par OS le 10 mars 2017 pour un montant de 101 208,36 € €HT (soit 121 450,03 € TTC).

La moins-value totale s'élève à 2 249,21 € HT, soit 2 699,05 € TTC, soit 2,2 % de diminution du montant initial du marché et porte sur les éléments suivants :

- Neutralisation de la cuve de fuel déjà réalisée (elle figurait sur 2 lots).

Entreprise BMI – lot n°18 – Isolation thermique en façade

Avenant n°1 au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par OS le 10 mars 2017 pour un montant de 31 297,25 € €HT (soit 37 556,70 € TTC).

La moins-value totale s'élève à 6 304 € HT, soit 7 564,80 € TTC, soit 20 % de diminution du montant initial du marché et porte sur les éléments suivants :

- Suppression isolation thermique en façade Ouest

L'ensemble de ces avenants est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 21H 40